



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Octobre 1999

**Création d'un lotissement d'activités : La Boëtte/Droits de
l'Homme dans l' Espace Mendès France**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99545

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 1999

Développement Economique

**Création d'un lotissement d'activités : La Boëtte/Droits de
l'Homme dans l' Espace Mendès France**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT procède à l'aménagement de l'Espace Mendès France par opérations de lotissements à usage d'activité économique.

Le Conseil Municipal a promis de vendre à la société CASTORAMA pour son implantation une parcelle de 5 ha dont seulement 2 ha sont compris dans le lotissement de La Boëtte 1, rue Robert Turgot. Aussi est-il nécessaire de disposer d'une autorisation de lotir pour la parcelle complémentaire de 3 ha située à l'arrière du terrain le long de la rue des Droits de l'Homme.

En effet, la société CASTORAMA ayant obtenu l'autorisation commerciale lors de la CDEC du 23 Septembre 1999 pour réaliser un bâtiment comprenant 8 500 m² de surface de vente va déposer très prochainement un permis de construire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de créer un lotissement sans travaux dénommé La Boëtte/Droits de l'Homme destiné à accueillir le projet de la société CASTORAMA .
- autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation de lotir correspondante.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)